

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Moulins, le 20 avril 2020

## **Impôt sur les revenus 2019 - Calendrier de la déclaration 2020**

Dans le contexte de l'épidémie de Covid 19, l'administration fiscale s'adapte pour permettre de déclarer vos revenus dans les meilleures conditions. Afin de tenir compte de cette crise sanitaire, le calendrier de déclaration a été adapté (la date limite initiale figurant sur la déclaration papier est décalée) au contexte particulier :

Réception des déclarations papier : à partir du 20 avril 2020 et jusqu'à mi mai (selon service postal)

Date d'ouverture du service en ligne sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : lundi 20 avril 2020

**Date limite de souscription des déclarations en ligne pour l'Allier : 4 juin 2020 à minuit**

**Date limite pour les déclarants papier : 12 juin 2020 à minuit, le cachet de la poste faisant foi**

**Attention : les usagers qui ont déclaré leurs revenus en ligne en 2019 ne recevront plus de déclaration papier mais uniquement un courriel les informant de l'ouverture du service en ligne**

Contact presse :

Direction départementale des Finances publiques de l'Allier :

Jean Luc BOYER

04.70 48.47.05

Mail : [ddfip03.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip03.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr)